

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

Délibération n°2024-02-01

*Arrêt du compte de
gestion 2023.*

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

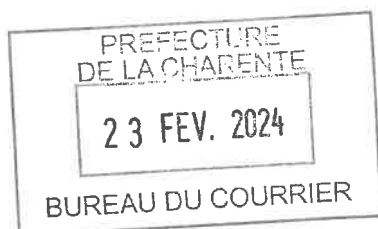
Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2024.

Date d'affichage : 14 février 2024.

Date d'envoi de la convocation : 14 février 2024.



Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absentes avec procuration :

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Martine FOUSSIER avec procuration Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absent :

Olivier DELACROIX a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 20 février 2024.

DELIBERATION N°2024-02-01

ARRET DU COMPTE DE GESTION 2023.

REFERENCES :

- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE**, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2024.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

23/02/2024

Publication par voie électronique le :

26/02/2024

A Saint-Yrieix, le 26/02/2024
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

